

Séance Publique du  
Jeudi 2 Juillet 2015

**Objet de la délibération :**

**CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN**

**Vu pour extrait certifié conforme**

**à l'original reçu le :** 16-07-2015

**à la Sous-Préfecture de LORIENT**

**Affichage en Mairie du :** 15-07-2015

**ou :** 15-09-2015

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

**CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

L'office public de la langue bretonne est un établissement public regroupant l'état, les conseils régionaux de Bretagne et des pays de Loire ainsi que les 5 conseils généraux.

Il a pour objectif la définition et la mise en œuvre d'actions visant à la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

**Cadre général**

L'office propose aux communes de donner une réelle lisibilité à la langue bretonne via la signature d'une chartre intitulé « Y'a D'ar Brezhoneg ». Dans ce cadre, l'office public a opté pour un processus de certification. Cela permet aux communes de choisir puis d'acquérir un label selon le niveau d'implication et la nature des réalisations choisies. L'office propose une liste de 55 actions aux communes. Certaines sont obligatoires selon le niveau de certification envisagé (4 niveaux différents), les autres sont au libre choix des instances municipales.

**Situation ploemeuroise**

La ville de Ploemeur a signé en 2006 le niveau 2 de cette certification permettant le développement de l'utilisation du breton dans la vie quotidienne des habitants, qui impliquait la réalisation minimum de 10 actions. Pour cette prochaine étape, le bureau municipal du 11 mai a validé l'engagement de la ville vers une certification de niveau 3, soit la réalisation de 15 actions parmi les 55 proposées, avec une échéance de réalisation de 3 ans. A la date de la signature, la commune sera considérée en voie de certification et obtiendra le label à l'issue de ce processus.

La ville de Ploemeur par le biais de cette convention, reconnaît à l'office Public de la langue bretonne plusieurs missions en tant qu'organisme référent pour la langue bretonne et le développement du bilinguisme.

- Conseils techniques en matière de bilinguisme
- Traductions courantes en langue bretonne
- Promotion de la langue bretonne

Une somme de 2 000€ par an couvrant l'ensemble des prestations est demandée par l'office à la ville.

**Vu le Code général des collectivités ;**

**Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, RI » du mercredi 17 juin 2015 ;**

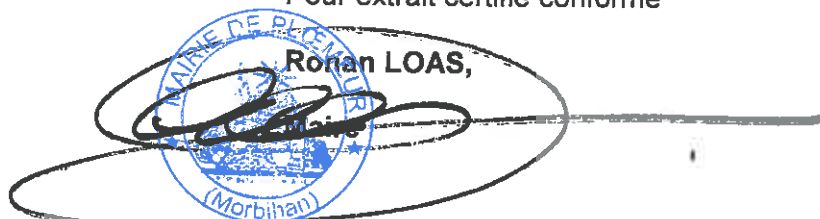
**Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;**

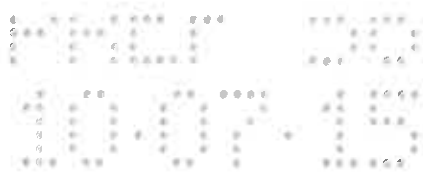
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention jointe en annexe**
- **APPROUVE le versement d'une subvention de 2000 euros à l'Office public de la langue bretonne**

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

  
Ronan LOAS,



Annexe :

Les actions obligatoires sont :

- Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- Mise en place de plaques de rues bilingues sur l'ensemble des voies
- Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalisation
- Logo de la ville bilingue
- Cartons d'invitation bilingue pour les manifestations culturelles organisées par la mairie
- Signature d'un contrat de mission avec l'OLB pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi
- Aide financière et/ou technique à la mise en place d'une crèche en langue bretonne dans la commune ou au niveau intercommunal
- Développer l'enseignement bilingue dans la commune
- Proposer des séances de découverte de la langue aux élèves monolingues dans le cadre des temps d'activités péri scolaire
- Financement d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en breton
- Prendre la compétence langue bretonne lors du recrutement d'animateurs
- Message bilingue sur le répondeur de la ville.

Les actions facultatives (2 à choisir dans une liste) :

- Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie
  - Mise en valeur bilingue du patrimoine de la commune
  - Mise en valeur d'une signalisation directionnelle bilingue sur le territoire de la commune
  - Cartons d'invitation bilingue même hors champs culturel
  - Éditorial bilingue dans le magazine municipal
- } Actions facultatives retenues



1007 15

OFIS PUBLIK

**AR BREZHONEG**

OFFICE PUBLIC

**DE LA LANGUE BRETONNE**

# Kendivizad Convention

*Ville de Plœmeur*

M O R D I N A N  
B R E T A G N E S O U

## Entre

La Ville de PLOEMEUR, représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire, en vertu de la délibération du Conseil Municipal d'une part,

et

L'EPCC « Office Public de la Langue Bretonne », situé 32 bis rue des Martyrs 29270 Carhaix, représenté par son Directeur, Fulup JACQ, d'autre part.

## Considérant que :

Dans le cadre de son action culturelle, la ville de PLOEMEUR souhaite continuer de mettre en place une politique visant à développer le bilinguisme.

Dans le cadre de cette politique, le présent contrat traduit la volonté de la ville de PLOEMEUR de reconnaître à l'Office Public de la Langue Bretonne certaines missions permettant une meilleure prise en compte de la langue bretonne.

L'Office Public de la Langue Bretonne est un établissement public qui a pour mission de définir et de mettre en œuvre les actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

## Il est convenu ce qui suit :

### Article 1

#### Objet de la convention

La ville de PLOEMEUR par le biais du présent contrat reconnaît à l'Office Public de la Langue Bretonne plusieurs missions en tant qu'organisme référent pour la langue bretonne en particulier, et le développement du bilinguisme en général :

- Conseils techniques en matière de bilinguisme

## Être

Kêr PLANVOUR dileuriet gant an itron Ronan LOAS, Maer, diouzh divizadeg ar C'huzul-kêr en un tu,

hag

an DPKS « Ofis Publik ar Brezhoneg », zo e sez en 32 bis straed ar Verzherien 29270 Karaez, dileuriet gant e rener, Fulup JACQ, en tu all.

O vezañ ma fell da gêr PLANVOUR, e-barzh he folitikerezh sevenadurel, kenderc'hel da lakaat war-sav ur politikerezh en deus da bal diorren an divyezhegezh.

O vezañ ma tiskouez an emglev-mañ, e-barzh ar politikerezh-se, ar youl zo gant kêr PLANVOUR da anavezout da Ofis Publik ar Brezhoneg kefridiou a roio au tu da zerc'hel kont gwelloc'h eus ar brezhoneg.

O vezañ m'eo Ofis Publik ar Brezhoneg un diazezadur publik a zo e gefridi termeniñ ha lakaat war-sav an oberoù da seveniñ evit brudañ ha diorren ar brezhoneg war holl dachenoù ar vuhez sokial ha forau.

## ez eo bet divizet kement-mañ :

### Mellad 1

#### Pal ar c'hendivizad

Kêr PLANVOUR, dre ar gevrat-mañ, a anavez da Ofis Publik ar Brezhoneg meur a gefridi evel aozadur dave evit ar brezhoneg dreist pep tra hag evit diorren an divyezhegezh dre-vras :

- Kuzulioù teknikel a-fet divyezhegezh.

PLAN 2007-15

- Traductions courantes en langue bretonne (articles dans le magazine municipal, cartons d'invitation, éditoriaux, documents bilingues, jalonnement directionnel, signalétique bilingue, plaquette d'information ...)
- Promotion de la langue bretonne

Pour ces missions l'Office Public s'engage :

- à réaliser ces traductions et à collaborer avec les services compétents jusqu'à leurs mises en œuvre.
- à prendre part aux réunions techniques des commissions compétentes en matière de bilinguisme.
- à apporter à la municipalité des informations sur la langue bretonne grâce à son observatoire. La revue de presse, *Keleier Ofis Publik ar Brezhoneg*, parviendra à la ville de PLOEMEUR.

La Ville de PLOEMEUR facilitera l'accès à l'Office Public de la Langue Bretonne de l'ensemble des fonds documentaires patrimoniaux et historiques dont elle a la charge.

L'Office Public de la Langue Bretonne s'engage à faire connaître son partenariat avec la Ville de PLOEMEUR. A cette fin il s'engage à apposer le logo de la ville sur les divers documents édités par lui, ainsi que sur son site Internet.

**Article 2**  
**Financement**

La Ville de PLOEMEUR versera une somme de 2000 € pour l'ensemble des prestations de l'Office Public.

L'Office Public de la Langue Bretonne présentera une facture de 2000 € à l'échéance de chaque année civile échue.

Toute traduction exceptionnelle lourde (catalogue d'une exposition, site Internet...)

- Treiñ labourioù a bep seurt (pennadoù e kelaouenn ar gumun, pedadennoù, pennadoù-stur, teulioù divyezhek, panneloù-hentañ, panellerezh divyezhek, plaketenoù titouriñ...)

- Brudañ ar brezhoneg

Evit ar c'hefridiou-se e ouestl an Ofis Publik :

- kas an troidigezhioù ha kenlabourat gant ar servijoù a zere betek ma vint lakaet da dalvezout.
- kemer perzh en emvodoù teknikel gant ar bodadoù a zere a-fet divyezhegezh.
- degas d'an ti-kêr titouroù war ar brezhoneg gant harp e arsellva. An dastumad pennadoù, *Keleier Ofis Publik ar Brezhoneg*, a vo kaset da gêr PLANVOUR.

Kêr PLANVOUR a zigoro da Ofis Publik ar Brezhoneg hollad he dalc'had dielloù a denn d'ar glad ha d'an istor.

Gouestlañ a ra Ofis Publik ar Brezhoneg brudañ e gevelerezh gant Kêr PLANVOUR. Evit se e ouestl lakaat logo kêr war an teulioù a vez embannet gantañ, kerkoulz ha war e lec'hienn Internet.

**Mellad 2**  
**Arc'hant**

Paeañ a ray Kêr PLANVOUR ur sammad a 2000 € evit holl bourchasoù Ofis Publik ar Brezhoneg.

Kinnig a ray Ofis Publik ar Brezhoneg ur facturenn a 2000 € e dibenn pep bloavezh keodedel echuet.

Kement labour treiñ bras a vo ouzhpenn (katalog un diskouezadeg, lec'hienn Internet...) n'emañ ket e-barzh ar skoaziad-se

n'entre pas dans le cadre de cette subvention et fera l'objet d'une facturation séparée. hag a vo faktureñ et a-gostez.

**Article 3**  
**Durée de la convention**

La présente est établie pour une durée de trois ans et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

**Mellad 3**  
**Pad ar c'hendivizad**

Talvezout a ray ar c'hendivizad-mañ e-pad tri bloavezh ha kendalc'het e vo ent tav. Gallout a ray an eil kevrenn pe eben terriñ anezhañ gant ma vo kemennet tri miz en a-raok.

Graet e Plañvour, d'an.... / Fait à Ploemeur, Le.....

**Ville de Ploemeur**  
M O R B I H A N  
B R E T A G N E

AO. / M. Ronan Loas

Maer / Maire



OFIS PUBLIK  
AR BREZHONEG  
OFFICE PUBLIC  
DE LA LANGUE BRETONNE

Ao / M. Fulup JACQ

Rener / Directeur